

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B243-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B243

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics – Subventions exceptionnelles de fonctionnement

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues - CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

05_5_01

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Emploi et formation

Objet : Aides aux organismes publics – Subventions exceptionnelles de fonctionnement
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche, et du soutien aux organismes publics d'État et autres, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles en fonctionnement à l'organisation d'événements, manifestations, études et travaux de recherche.

Le présent rapport soumet neuf projets événementiels programmés en 2014, pour un montant total de 21 800 €.

Exposé des motifs :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et l'accompagnement de

la vie étudiante dans le cadre de colloques, manifestations analogues et attribution de bourses d'études dans la cadre d'échanges universitaires.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant en Pays d'Aix. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) la Communauté du Pays d'Aix apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions suivantes, tableau détaillé en annexe avec une incidence financière totale de 21 800 €, comme suit :

Au profit de l'Université d'Aix-Marseille :

- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation de la journée d'études sur le thème « *marge(s)* », le 26 mars 2014, organisée par l'Ecole Doctorale LLA, Langues, Lettres et Arts
- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *la territorialité fiscale en question : nouveaux enjeux* », du 21 au 22 novembre 2014, organisé par le CEFF, Centre d'Etudes Fiscales et Financières
- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *les critiques du droit international public des droits de l'homme* », du 12 au 13 juin 2014, organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires
- **500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *théorie et réalité du droit international public au 21^{ème} siècle* », le 3 octobre 2014, organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires
- **6 000 €** pour l'attribution de « *deux bourses d'études* », de 3 000 € chacune, à deux étudiants de l'Université de Tübingen inscrits à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix, année universitaire 2014/2015, organisées dans le cadre d'un partenariat inter universitaire et d'un jumelage de la Ville d'Aix avec Tübingen par le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC, Secteur Droit et Sciences Politiques
- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation de la table ronde internationale sur le thème « *juges constitutionnels et doctrine* », du 3 au 4 septembre 2014, organisée par l'ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle

- **800 €** pour l'aide à l'organisation de la journée d'études internationale sur le thème « *les messages présidentiels en France de 1848 à 2013* », le 21 novembre 2014, organisée par l'ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle
- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *is big DATA beautiful ?* », organisé par le LID2MS, Laboratoire Interdisciplinaire en Droit des Médias et des Mutations sociales

Au profit du CNRS, délégation Provence-Corse :

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international *sur le thème « 13^{èmes} journées d'économie publique Gérard Varet »*, du 23 au 25 juin 2014, organisé par le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille, Ecole d'Economie d'Aix-Marseille

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil de Communauté du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil de Communauté du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil de Communauté du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil de Communauté du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver des subventions aux associations, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 27 mai 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires et octroi de bourses d'études à des étudiants dans le cadre d'échanges universitaires ;

➤ **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations universitaires au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, tableau en annexe comme suit :

- **18 800 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille**

- **3 000 € au profit de l'Agence Comptable du CNRS, Délégation Provence-Corse**

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget général de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2014 qui présente les disponibilités nécessaires, comme suit :

21 800 €, imputation 23-65738 pour les événements et actions précités, tableau en annexe.

ANNEXE : TABLEAU

aides à l'organisation de colloques et manifestations analogues							
hors conventions d'objectifs							
organismes	manifestations et éditions d'actes universitaires sur le territoire communautaire	dates en 2014	subventions N-1 et N-2	subventions demandées	budgets prévisionnels (BP) et co financeurs	propositions de subventions, Bureau du 19 juin 2014	au profit de
L'Ecole Doctorale LLA, Langues, Lettres et Arts, Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines N° GU : 2014-01288	aide à l'organisation de la journée d'études sur le thème « <i>marge(s)</i> », à Aix site du 29 avenue R. Schuman	Le 26 mars 2014		1 000 €	2 340 € co financeur : AMU : 1 340 €	1 000 €	
Le CEFF, Centre d'Etudes Fiscales et Financières, Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU : 2014-01221	aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>la territorialité fiscale en question : nouveaux enjeux</i> », à Aix sur le site du 3 avenue R. Schuman	Du 21 au 22 novembre 2014	N-1 : 5 000 € N-2 : 1 000 €	5 000 €	20 500 € co financeurs : CG 13 : 3 000 € AMU : 5 000 € Ressources propres : 2 000 € Droits inscriptions : 1 500 €	5 000 €	
Le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires, Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU : 2014-01187	aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>les critiques du droit international public des droits de l'homme</i> », à Aix site du 3 avenue R. Schuman	Du 12 au 13 juin 2014	N-1 : 7 000 € N-2 : 6 000 €	2 000 €	23 300 € co financeurs : CG 13 : 2 000 € CR PACA : 2 500 € LABEX MED : 4 000 € AMU : 5 000 € Ressources propres : 4 800 €	2 000 €	Université d'Aix-Marseille

<p>Le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires,</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N° GU : 2014-01188</p>	<p>aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>théorie et réalité du droit international public au 21^{ème} siècle</i> », à Aix site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>Le 3 octobre 2014</p>	<p>N-1 : 7 000 €</p> <p>N-2 : 6 000 €</p>	<p>1 000 €</p>	<p>7 550 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>AMU : 2 500 €</p> <p>AFNU : 1 000 €</p> <p>Ressources propres : 3 050 €</p>	<p>500 €</p>	<p>Université d'Aix-Marseille</p>
<p>Le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires,</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N° GU : 2014-01223</p>	<p>attribution de « <i>deux bourses d'études</i> », de 3 000 € chacune, à deux étudiants de l'Université de Tübingen inscrits à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix, année universitaire 2014/2015, organisées dans le cadre d'un partenariat inter universitaire et d'un jumelage de la Ville d'Aix avec Tübingen,</p> <p>à Aix, site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>De septembre 2014 à juin 2015</p>	<p>N-1 : 7 000 €</p> <p>N-2 : 6 000 €</p>	<p>6 600 €</p>	<p>6 600 €</p>	<p>6 000 €</p>	
<p>L'ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle,</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N° GU : 2014-01225</p>	<p>aide à l'organisation de la table ronde internationale sur le thème « <i>juges constitutionnels et doctrine</i> », à Aix, site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>Du 3 au 4 septembre 2014</p>	<p>N-1 : 2 800 €</p> <p>N-2 : 2 800 €</p>	<p>3 000 €</p>	<p>28 000 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>CG 13 : 4 000 €</p> <p>AMU : 7 000 €</p> <p>Ressources propres : 14 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	
<p>L'ILF, Institut Louis Favoreu, GERJC, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle,</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N° GU : 2014-01224</p>	<p>aide à l'organisation de la journée d'études internationale sur le thème « <i>les messages présidentiels en France de 1848 à 2013</i> », à Aix, site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>Le 21 novembre 2014</p>	<p>N-1 : 2 800 €</p> <p>N-2 : 2 800 €</p>	<p>800 €</p>	<p>4 000 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>AMU : 500 €</p> <p>Ressources propres : 2 700 €</p>	<p>800 €</p>	

<p>Le LID2MS, Laboratoire Interdisciplinaire en Droit des Médias et des Mutations sociales,</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N°GU : 2014-01220</p>	<p>aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>is big DATA beautiful ?</i> », à Aix, sur le site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>Du 11 au 12 décembre 2014</p>	<p>N-1 : 1 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>17 400 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>CG 13 : 2 000 €</p> <p>AMU : 7 000 €</p> <p>Droits inscriptions : 6 400 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>Université d'Aix- Marseille</p>
<p>Total Université d'Aix-Marseille : 18 800 €</p>							
<p>Le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille,</p> <p>Ecole d'Economie d'Aix-Marseille</p> <p>N° GU : 2014-01227</p>	<p>aide à l'organisation du colloque international <i>sur le</i> thème « <i>13^{èmes} journées d'économie publique Gérard Varet</i> », à Aix, site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>Du 23 au 25 juin 2014</p>	<p>N-1 : 3 000 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>51 000 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>CG 13 : 5 000 €</p> <p>CRPACA : 5 000 €</p> <p>Droits inscriptions : 36 000 €</p>	<p>3 000 €</p>	<p>CNRS ; Délégation Provence-Corse</p>
<p>Total CNRS, Délégation Provence-Corse : 3 000 €</p>							

CG 13 : Conseil Général des Bouches du-Rhône

CR PACA : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AMU : Aix-Marseille Université

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics – Subventions exceptionnelles de fonctionnement

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014